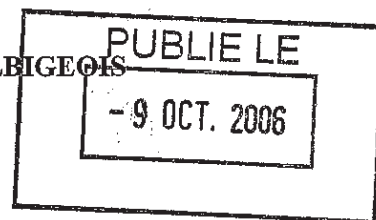


EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2006 À 21 HEURES



L'An Deux Mille Six, le 26 Septembre

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi le Mardi 26 Septembre 2006 à 21 Heures, en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : Monsieur Marcel COULIOU

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Christine DEVOISINS (Pouvoir de Madame Geneviève PARMENTIER), Michel FOURNIALS, Pierre FERRIÈRES (Pouvoir de Monsieur Louis BARRET), Pierre-Yves LAMBOLEZ (Pouvoir de Monsieur Christian BONZI), Jean SICARD, Pierre COSTES (Pouvoir de Monsieur Michel FRANQUES), Guy BORIES, Jean-Louis MATHIEU, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Christian CHAMAYOU, William NION, Claude JULIEN, Thierry ASTOULS, Félix TORRÈS, Gérard POUJADE, Michel MIENVILLE, Jean-Pierre BOUCLY, Marcel COULIOU, Jacques LASSERRE, Michel MALATERRE-FOURÈS, Maryse BERTRAND, Michel DELPOUX, Serge NEAU, Michel ALBINET,

Membres suppléants votants : Mesdames, Monsieur, Josette BÈS, Josian VAYRE, Eliane CARLES, Doris HUCHEDÉ

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Georges LACOMBE, Nicole CABASSOT, Claude RAMON, Élisabeth LARAUD, Christiane SÉGURA, Jean-Philippe ROQUES

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Louis GOMBAUD, Geneviève PARMENTIER (Pouvoir à Madame Christine DEVOISINS), Laure SUDRE, Olivier BRAULT, Louis BARRET (Pouvoir à Monsieur Pierre FERRIÈRES), Dominique BILLET, Christian BONZI (Pouvoir à Monsieur Pierre-Yves LAMBOLEZ), Michel FRANQUES (Pouvoir à Monsieur Pierre COSTES), Max AMIEL, Thierry GINESTET, Michel ANDRAL (Pouvoir à Madame Doris HUCHEDÉ), Jean-Marie GARCIA, Michel TRÉBOSC, Viviane COMBES (Pouvoir à Madame Eliane CARLES)

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Laurence PUJOL, Isabella DUFOUR-BAUMGARTNER, Jean CAYRE, Barbara DESVALS-BARBÉY, Gisèle DEDIEU, Frédéric ESQUEVIN, Josette BOUIN, Élisabeth BOISARD, Nicole ENGEL, Valérie ROMAIN, Bérengère MAUZY, André BAUP, Bruno CRUSEL, Pierre GUIRAUD, Gérard FABRE, Jacques HUC, Christian MALGOUYRES, Henri JALBAUD-PUECH, Patrick TRANIER, Jean-Claude RAFFANEL, Patrice MANGIONE, Gérard SOULOMIAC, Anne-Marie ROSÉ, Joëlle FRANQUES, Francis MARCHAND, Francis CANOVAS, Pierre CRESPO, Marcel CASSAGNES, Brigitte CARRÈRE-DESFARGES, Jacques ANDRIEU,

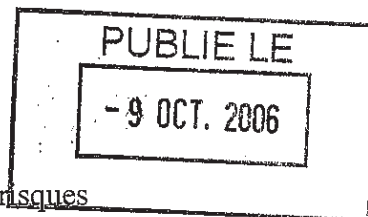
Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 36

Votants : 34

N° 3 - 88 / 2006 : TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES -
EXONÉRATIONS

Pilote : Finances et budget

Autres services concernés : Collecte des ordures ménagères
Traitement des déchets et prévention des risques



Monsieur Robert GAUTHIER, rapporteur,

Par délibération du 18 septembre 2002, le Conseil de Communauté de Communes de l'Albigeois a institué la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Lors de notre séance du 27 septembre 2005, nous avons décidé de poursuivre le régime d'exonération propre à chacune des communes membres en définissant les modalités d'exonération de TEOM suivantes :

↳ Pour les propriétés :

- Sur la zone A, peuvent être exonérées celles qui sont situées à plus de 200 m du lieu de collecte et qui ne bénéficient pas du service de collecte et de traitement des ordures ménagères,

- Sur les zones B et C, peuvent être exonérées celles qui ne sont pas situées sur un circuit de collecte des ordures ménagères et qui ne bénéficient pas du service de collecte et de traitement des ordures ménagères.

↳ Pour les locaux à usage industriel ou commercial, peuvent être exonérés sur toutes les zones ceux dont l'occupant assure lui-même la collecte et le traitement des ordures ménagères. La demande d'exonération devra être faite à l'appui d'un justificatif.

Je rappelle que le service de collecte des ordures ménagères est assuré sur la totalité du périmètre de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, sur les voies publiques ouvertes à la circulation, accessibles en marche normale aux véhicules lourds dans le cadre du code de la route.

Je vous propose de fixer la liste des bénéficiaires de l'exonération de la TEOM comme joint en annexe.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 1521 du code général des impôts,

ENTENDU le présent exposé,

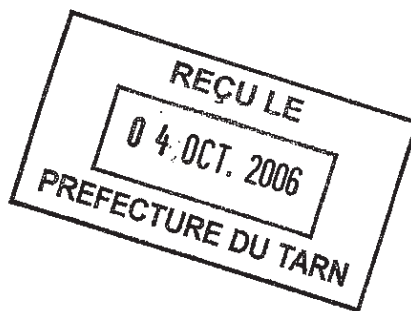
APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

↳ **DÉCIDE** de fixer la liste des bénéficiaires de l'exonération de la TEOM
comme joint en annexe.

Pour extrait conforme,
Fait le 26 Septembre 2006



Le Président,
Philippe BONNECARRÈRE



ANNEXE

EXONERATION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

1 - LOCAUX A USAGE INDUSTRIEL OU COMMERCIAL

ZONE A - COMMUNE D'ALBI :

PROPRIETAIRES	LOCATAIRES
RUCHE MERIDIONALE 24, rue de la Montat 42100 SAINT-ETIENNE	GEANT CASINO HYPERMARCHE 2, rue Francisco Goya 81000 ALBI
GIE-GACI et RUCHE MERIDIONALE 2, rue Francisco Goya 81000 ALBI	DIVERS COMMERCEs Dans galerie marchande 2, rue Francisco Goya 81000 ALBI
A.D.A.P.E.A.I "Les Papillons Blancs du Tarn" 13, rue des Cordeliers 81000 ALBI	CENTE D'AIDE PAR LE TRAVAIL "ALBI-JARLARD" 71, rue André Ampère 81000 ALBI
FONDATION BON SAUVEUR D'ALBY 1, rue Lavazière 81000 ALBI	CENTRE HOSPITALIER P. JAMET Divers locaux d'hospitalisation lourde N° Invariant 152 498 P 1 rue Lavazière 81000 ALBI

ZONE B :

COMMUNE D'ARTHES : NEANT

COMMUNE DE CAMBON D'ALBI : NEANT

COMMUNE DE CARLUS : NEANT

COMMUNE DE CUNAC : NEANT

COMMUNE DE DENAT : NEANT

COMMUNE DE FREJAIROLLES :

PROPRIETAIRES	ADRESSE
Ets GALONNIER	Le Puech
Ets MAYNADIER Adrien	Jat
GARAGE TEAM AUTO	Jat

COMMUNE DE LABASTIDE-DENAT : NEANT

COMMUNE DE LESCURE D'ALBIGEOIS : NEANT

COMMUNE DE PUYGOUZON :

PROPRIETAIRES	ADRESSE
Magasin CONFORAMA	Al Caussé
Magasin IMMO BUT	Avenue de Garban

PROPRIETAIRE	LOCATAIRE	ADRESSE
SCI DE PUJOLS ZI La Barbière 47300 VILLENEUVE-SUR-LOT	MAGASIN GIF SARL DISTRI ALBOSA	Route de Castres
BRICORAMA 21 avenue de Lattre de Tassigny 94120 FONTENAYs/BOIS	Magasin BRICORAMA	Route de Castres

COMMUNE DE SAINT-JUERY : NEANT

COMMUNE DE SALIES : NEANT

ZONE C :

COMMUNE DE CASTELNAU DE LEVIS : NEANT

COMMUNE DU SEQUESTRE :

PROPRIETAIRE	LOCATAIRE	ADRESSE
ALDI Marché SARL TOULOUSE ZAE Les Cadaux 81370 SAINT SULPICE LA POINTE	Magasin ALDI Marché	5 avenue des Marranes Zone commerciale LA BAUTE 81990 LE SEQUESTRE

COMMUNE DE MARSSAC-SUR-TARN : NEANT

COMMUNE DE ROUFFIAC : NEANT

COMMUNE DE TERSSAC : NEANT

2 -PROPRIETES

ZONE A - COMMUNE D'ALBI:

NOM ET PRENOM	ADRESSE :
Madame ARLABOSSE Patricia	78, chemin du Peyroulié le Haut
Monsieur BIRBES Serge Jean Paul	25, chemin de la Bane
Monsieur BOUSQUET Jean-Hugues	83, chemin du Peyroulié le Haut
Monsieur BRITO Manuel	55, chemin du Peyroulié le Haut
Monsieur CHAUBARD Laurent	49, chemin du Peyroulié le Haut
Monsieur GARDELLE Bruno	21, chemin de la Bane
Monsieur GICQUEL Christian	42, chemin du Four à Chaux
Monsieur GINESTE Irénée	Sablas de Pélissier
Monsieur IRISSOU Jacques Roger	La Clarié Côte de Mascrabières
Monsieur KRSTIC Alexander	Chemin de la Vitarelle Haut
Monsieur MARION Philipe	61, chemin du Peyroulié le Haut
Monsieur MARTY Maurice	La Marre
Monsieur MATTER Francis	27, chemin de la Bane
Monsieur NARBONNE Gilles Maurice	La Clarié Côte de Mascrabières
Monsieur SAVENIER Jean-Jacques	La Clarié Côte de Mascrabières
Madame SEGONE Nicole Thérèse	La Guittardié
Monsieur SIMON Francis	67, chemin du Peyroulié le Haut
Madame VAYSSE	Chemin du Tendat

ZONE B :

COMMUNE D'ARTHES : NEANT

COMMUNE DE CAMBON D'ALBI :

NOM ET PRENOM	ADRESSE :
Monsieur SALVETAT François	52, Chemin de la Rivière basse

COMMUNE DE CARLUS : NEANT

COMMUNE DE CUNAC : NEANT

COMMUNE DE DENAT : NEANT

COMMUNE DE FREJAIROLLES : NEANT

COMMUNE DE LABASTIDE-DENAT : NEANT

COMMUNE DE LESCURE D'ALBIGEOIS : NEANT

COMMUNE DE PUYGOUZON : NEANT

COMMUNE DE SAINT-JUERY : NEANT

COMMUNE DE SALIES : NEANT

ZONE C :

COMMUNE DE CASTELNAU DE LEVIS : NEANT

COMMUNE DU SEQUESTRE : NEANT

COMMUNE DE MARSSAC-SUR-TARN : NEANT

COMMUNE DE ROUFFIAC : NEANT

COMMUNE DE TERSSAC : NEANT